Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20261102-103_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 27/10/2026 Affiché le : 10/11/2026	L'an deux mil vingt-six, le deux novembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine (départ après le point 13., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es**: CAOUS Anne-Lucie, BOITEAU Christophe **Pouvoirs** : CAOUS Anne-Lucie à FLOC'H Hélène, BOITEAU Christophe à THÉZÉ Éric **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°103.26

➢ **Objet - Glenmor : attribution des missions de contrôle technique (CT) et de coordination SPS (CSPS)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'espace Glenmor en médiathèque et espace culturel, une consultation a été lancée afin de recruter les bureaux d'études chargés d'accompagner la maîtrise d'œuvre pour deux missions :

- le contrôle technique (CT) ;
- la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS).

3 bureaux d'études ont répondu et au regard du classement de chaque lot et de la qualité technique des offres, il est proposé de retenir deux structures spécialisées et reconnues pour leurs compétences respectives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- d'attribuer la mission de contrôle technique (CT) à QUALICONSULT pour un montant de 14 120 € HT ;
- d'attribuer la mission de coordination SPS à APAVE pour un montant de 7 605 € HT ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

